



Impact de la chasse incontrôlée sur la biodiversité dans le secteur de Kolokoso : *Cas du Centre extra-coutumier de Kolokoso*

Mvaka Mvanda Jean-Robert, Kuemakondolo Mpasi Marc, Mukangu Akawa Paulin, Lubika Luemba
Robert, Nkaotwo Botay Epi Charles

Université Pédagogique Nationale (UPN)/Kinshasa-Rd Congo

Résumé: Cette étude analyse les effets de la chasse incontrôlée sur la biodiversité faunique du centre extra-coutumier de Kolokoso, dans la province du Kwango. Elle repose sur une recherche documentaire, des observations de terrain et une enquête menée auprès de 120 personnes. Les résultats montrent que 97% des répondants constatent une diminution de certaines espèces, tandis que plusieurs signalent leur raréfaction ou leur disparition locale.

Mots-clés : Impact; chasse incontrôlée; biodiversité ; Kolokoso.

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.23280763>

INTRODUCTION

Les forêts tropicales de la République Démocratique du Congo (RDC) abritent une biodiversité exceptionnelle, mais ces écosystèmes sont de plus en plus menacés par la chasse non contrôlée et le centre extra-coutumier, situé dans le secteur de Kolokoso, territoire de Kenge, Province du Kwango est un exemple typique d'un écosystème forestier fragile soumis à des chasses non contrôlées. Cette activité est considérée de plus en plus comme partie intégrante des moyens utilisés pour assurer la sécurité alimentaire (M. DIALLO KADIATA, 2012).

Dans le centre extra-coutumier de Kolokoso, la chasse combinée aux besoins croissants d'une population galopante et les besoins en protéines d'origine animale, entraînent un prélèvement excessif des ressources fauniques. C'est pour cette raison que Bennett estime en 2007 que la surexploitation est la principale raison de la baisse des espèces sauvages des forêts en Afrique.

Dans le cas de la RDC en général et le centre extra-coutumier de Kolokoso en particulier, la principale source de protéines animales est la faune sauvage et maritime. La chasse non contrôlée provoque rapidement des populations animales, brise les réseaux alimentaires et accélère le risque de disparition totale de nombreuses espèces sauvages. Elle perturbe aussi l'équilibre des milieux naturels en éliminant des animaux clés pour la santé des forêts et des savanes ainsi que pour la reproduction.



Puisque la chasse est une des activités de pleine nature qui occasionnent le plus de dérangements de la faune <https://share.google/OBOX1Df1ofZH6exit> le 12/05/2026 à 10h14.

IMPACT

Selon le dictionnaire Larousse Illustré(2012), le terme impact vient du latin, « Impactum » qui signifie endroit où un projectile vient frapper, effet produit, action exercée.

CHASSE ET FAUNE

La chasse est définie comme toutes manœuvres employées pour capturer le gibier ou la poursuite en vue de sa capture ou de son abattage pour notamment en prélever les œufs, les nids, les couvées, les jeunes.

La loi Congolaise N°37-2008 du 28 novembre 2008 sur la faune et les aires protégées définit la chasse comme étant l'action de poursuivre, filmer, photographier, capturer, blesser ou tuer tout animal sauvage en liberté. Il existe deux formes de chasse qui sont utilisées :

Chasse Traditionnelle

Elle est destinée essentiellement à l'autoconsommation, cause peu des dégâts sur la population de la faune sauvage, car le prélèvement vise surtout des animaux de petite et de moyenne taille à reproduction répétitive et ou multipare comme le *Suidae*. Les quantités de gibiers prélevés sont importantes et les techniques de prélèvement utilisées ne nécessitent pas beaucoup d'investissement, ni d'armes sophistiquées. Les techniques les plus utilisées sont le piégeage à collet, piégeage à assommoirs basculants, l'enfumage des terriers et des troncs d'arbres, l'usage de filet, de l'arbalète ou de l'arc à flèches empoisonnées et la chasse à la carabine de fabrication locale (KAMPANG, Tow, 2011).

Cette chasse traditionnelle est une activité purement secondaire qui s'exerce en alternance avec d'autres activités de subsistance comme l'agriculture, l'artisanat etc.... Les pièges sont visités une fois par semaines, avec un intervalle d'au moins 4 jours. Malheureusement elle est en voie de disparition et paraît aujourd'hui dans les différentes communautés villageoises, inadaptée face à la situation de crise socioéconomique qui perdure et laisse de plus en plus place à la chasse commerciale (Pierre., J., M ; 2005).

Chasse Commerciale

C'est l'activité exercée en majorité par les chasseurs professionnels qui en font leur source principale de revenus. Elle est pratiquée à l'aide des armes automatiques modernes tels que les calibres 12 et 16 de marque Française ou Russe ou des calibres 12 fabrication locale, des armes des guerres et vise essentiellement la commercialisation des produits prélevés. Parfois, elle associe les pièges à collets et à lacets métalliques mais en nombre élevé. Cette chasse se pratique la nuit comme le jour en fonction des conditions météorologiques. Elle est particulièrement destructrice, vu son intensité et la quantité des gibiers prélevés. C'est la chasse la plus exercée actuellement à travers le territoire national consistant en un véritable braconnage. Le prélèvement des gibiers se fait sans tenir compte de leur sexe, de leur âge, de leur état physiologique (gestation), ou des périodes d'ouverture et de fermeture de chasse prévues par la loi en vigueur (loi N°82-002 du 28 mai 1982 portant réglementation de la

chasse). Laquelle n'est d'ailleurs pas nécessairement adaptée, ni basée sur l'écologie des espèces.

PIEGEAGE

Une technique simple et moins coûteuse, qui demande juste la maîtrise technique et connaissance pratique de ces composantes. La connaissance de la forêt et des espèces ligneuses de moindres diamètres résistantes et souples sont des éléments incontournables et nécessaires pour la pratique de cette technique.

Il existe plusieurs types de piège car il détermine les espèces susceptibles d'être capturé par le piégeage, deux sont principalement utilisés à savoir : les pièges à cou et les pièges à pattes.

Les pièges à pattes sont généralement utilisés pour les ongulés et parfois pour les rongeurs, tandis que les pièges à cou sont utilisés pour les reptiles.

Les espèces visées par les chasseurs au moyen du piégeage font ressortir différentes formes de pièges : la forme isolée et disséminée le long d'une piste, ainsi que la forme en barrière.

Tenant compte des informations recueillies auprès des enquêtés, deux techniques ont été recensées à savoir le piégeage et la chasse à fusil.

TECHNIQUES DE CHASSE

Chasses au fusil

Deux grands types de chasse au fusil, dont la chasse diurne et la chasse nocturne. La chasse diurne est pratiquée exclusivement à l'aide de la lumière du jour, permettant au chasseur de voir de manière assez nette les espèces fauniques visées et de les capturer. Et la chasse nocturne a besoin d'une source de lumière assez forte permettant de voir des animaux à partir de l'incidence des rayons de celle-ci sur les yeux des animaux. Ainsi le chasseur utilise les lampes torches de deux ou trois piles avec les ampoules de 3,8 volts pour atteindre leurs objectifs.

Chasse Durable

Elle est dite durable lorsque les prélèvements par les chasseurs ne provoquent ni l'extinction à l'échelle locale des populations animales, ni une perturbation du fonctionnement global de l'écosystème (Robinson, 1992). Au sens de Nasi et al.,(2008), pour être durable, la chasse doit remplir les critères de durabilité sur le triple plan social, écologique et économique.

Pour Bennett et Robinson (2000), une chasse est dite durable si elle remplit les critères suivants : ne doit pas engendrer une diminution persistante des populations animales, car cela signifie que les prélèvements par la chasse sont supérieurs à la production, les populations animales chassées ne doivent pas être réduites à des densités qui exposent à une extinction locale et, enfin, pour être durable, la chasse doit également satisfaire la durabilité socioéconomique et les populations animales ne doivent pas être diminuées à un niveau à partir duquel elles ne peuvent plus satisfaire les besoins humains.

Chasse en appel

Elle est possible pour quelques espèces, comme les Antilopes rouges, Céphalopie bleu, Mangouste noir, Rat sauvage, Ecureuil,.....

La technique consiste à imiter le bêlement de l'espèce dont on vient de découvrir des traces fraîches ou son petit pour les uns et au hasard pour les autres car, certaines espèces ont la coutume de cacher leurs petits pendant les deux premières semaines de naissance (KIDJOL, F.C et al 2001).

CONDITIONS LEGALES DE L'EXPLOITATION DE LA FAUNE

L'exploitation des produits de la faune sauvage est régie par la loi N°82-002 du mai 1982 portant réglementation de la chasse qui prévoit un régime d'autorisation et des dispositions relatives à la commercialisation de ces produits, notamment les permis de chasse. On distingue deux catégories de permis, à savoir les permis ordinaires de chasse et les permis spéciaux de chasse (GCP/RAF/398/GER.,2007).

Les Permis Ordinaires de chasse

Les permis ordinaires de chasse sont les permis sportifs de petite et grande chasse, le petit et grand permis de tourisme, le permis rural de chasse et le permis collectif de chasse. Les deux derniers concernent les populations rurales.

Permis Rural de chasse

Peut être délivré par tout Congolais propriétaire d'une arme à feu non perfectionnée de type fusil à piston ou à silex. Le titulaire doit habiter une localité rurale et ne peut chasser que dans le ressort du territoire de résidence et des animaux non protégés dont la nomenclature est préalablement établie (article 53).

Permis Collectif de chasse

Il est accordé au chef d'une localité pour permettre à ses administrés de chasser en groupe sous la responsabilité du chef de la localité ou chef du village, suivant les coutumes locales et uniquement dans les strictes limites de leurs besoins alimentaires (GCP/RAF/398/GER.,2007).

Les Permis spéciaux de chasse

La loi prévoit trois permis spéciaux de chasse à savoir : le permis scientifique de chasse, le permis administratif et le permis de capture commerciale. Ce dernier est délivré à toute personne désireuse capturer et détenir des animaux sauvages non protégés ou partiellement protégés. Il est valable pour douze mois et un nombre déterminé des spécimens.

LEGISLATION RELATIVE A L'ENVIRONNEMENT ET AUX RESSOURCES NATURELLES EN RDC

La législation en RDC en matière de l'Environnement et des Ressources naturelles est constituée des textes légaux et réglementaire le plus remarquables sont :

La Constitution

La constitution actuelle qui consacre un net progrès par rapport aux textes antérieurs, dans la mesure où elle est la première, dans le pays à passer des principes et directives non équivoques en ce qui concerne la protection de l'Environnement et l'utilisation des Ressources Naturelles. Ce texte consacre la souveraineté de l'Etat Congolais sur le sol, le sous-sol et toutes les autres ressources naturelles comprises sur le territoire national, d'une part et fixe les règles de base visant la protection de l'environnement et la santé des populations de la RDC de l'autre part.

La Loi N°82-002 du 28 mai 1982

Elle porte réglementation de la chasse qui prévoit les conditions et les règles relatives à la pratique de chasse. Elle complète la loi N° 69-04 précité sur le régime des réserves et domaine de la chasse. En plus, il y'a l'arrêté ministériel N°014/CAB/MIN/ENV/2004 du 12/04/2004 relatif aux mesures d'exécution de cette loi.

Le Décret du 12 juillet 1932 et celui du 21 avril 1937

Il traite respectivement des concessions de pêche et de la pratique de la pêche en générale.

La Loi N° 011-2002 du 29 avril 2002

Elle porte code forestier, lequel donne le régime applicable à la conservation, à l'exploitation, et à la mise en valeur des ressources forestières. Ce régime vise la promotion d'une gestion rationnelle et durable des ressources forestières pour accroître leur contribution au développement social, économique et culturel des générations présentes, tout en préservant les dites ressources au profit des générations futures.

L'Arrêté Interministériel N°066/CAB/MIN/BUDET N° 067/CAB/MIN/ EFFET/ 2003 du 27 mars 2003

Il fixe les taux des taxes et redevances en matière forestière et faunique ainsi que l'arrêté N° 119/CAB/MIN/ECNT95 du 30/12/1995.

En fin il y'a lieu de citer certaines conservations internationales et nationales traitées auxquels la RDC fait partie et dont le plus concerner au regard de PFNL sont : la convention phytosanitaire pour l'Afrique du Sud de Sahara(1954), la convention Africaine sur la conservation de la nature et les ressources naturelles (Alger, 15/09/7968), la convention de RAMSAR (02/02/1971), la convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (BONN1979), la convention sur la diversité biologique (RIO DE JANEIRO, 04/06/1992) et, a convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacée d'extinctions (WASHINGTON 03/03/1973).

Une pression de plus en plus importante s'exerce sur les écosystèmes Congolais, et il est évident que des mesures doivent être mises en vigueur pour augmenter la population et le revenu ; et en même temps, pour apprendre à mieux gérer la base des ressources biologiques.

La RDC dépend et continuera à dépendre de ses ressources biologiques pour nourrir, le logement et permettra l'Afrique de relever les défis de prochaines décennies (WWW.ICCN.RDC).

La RDC héberge des nombreuses espèces animales sauvages rares et parfois uniques au monde et elle représente de ce fait, l'une des réserves de faune la plus variée et la plus importante de l'Afrique. Mais depuis quelque temps, l'on assiste en RDC, à la recrudescence du braconnage et de la contre bande qui menacent ainsi dangereusement la faune nationale (MBALANDA., KISOKA,).

FAUNE DE LA RDC

La richesse spécifique en mammifères en moyenne et grande taille en RDC n'est pas à démontrer. Cette dernière recèle d'importantes réserves du monde en espèces et comprend les animaux les plus rares que l'on ne peut trouver nulle part au monde. La répartition en espèces fauniques de la RDC se présente comme suit : les invertébrés aquatiques, les invertébrés terrestres, les vertébrés aquatiques, les reptiles ; les oiseaux, les mammifères, les batraciens et, les rongeurs. Cette grande richesse biologique bénéficie dans le cadre du réseau des aires protégées de la RDC dont sa gestion est constituée à l'Institut Congolais pour la conservation de la Nature (ICCN) et couvre actuellement 96% de l'étendue du territoire national. La pratique de la conservation de la RDC vise étendre progressivement une superficie finale de l'ordre de 15% de l'étendue du pays incluant aussi l'ensemble des écosystèmes naturels qu'on rencontre en RDC (WWW.ICCN.RDC).

LA BIODIVERSITE

La biodiversité est l'ensemble de tous les organismes vivants et des relations qu'ils ont entre eux et avec l'environnement dans lequel ils vivent. Trois niveaux de biodiversité sont considérés par les biologistes : la diversité génétique ou la variation totale au sein du matériel génétique des organismes, la diversité des espèces ou toutes les espèces d'animaux, de végétaux, de champignons et de micro-organismes, la diversité de l'écosystème ou des milieux où les espèces vivent et interagissent entre elles et avec leur environnement physique.

Ainsi selon POULSEN., JC et al 2004, définissent la biodiversité étant un réseau complexe d'interaction entre les différents organismes et leur environnement. Quand l'homme endommage ce réseau, ce la irrémédiablement un effet sur la biodiversité et sur tous ses produits et ses services gratuits, et donc sur l'homme lui-même. C'est certainement le cas des pays en voie de développement, où les produits et les services de la biodiversité sont souvent la principale source de bien-être pour les populations locales.

L'Etat assure l'exploitation rationnelle des ressources naturelles et protéger les espèces précieuses. Il doit en outre prendre soin d'interdire à toute organisation, à tout individu, d'utiliser d'un moyen quelconque pour s'approprier ou endommager les ressources de la faune (Régime foncier, 1955).

La RDC a édicté quelques lois régissant l'exploitation des animaux sauvages consignés dans le régime foncier du 1921. En voici quelques-unes :

- Interdiction de la chasse d'éléphants, et trafic des ivoires ;
- Loi sur l'institution des grands forestiers dans les ressources anomales ;
- Interdiction de l'exploitation de parcs nationaux, dans le sens abresif.

Toutes ces lois ont été d'application rigoureuse que pendant le Congo-Belge car demeurent lettre morte de nos jours.

Intérêt de la Biodiversité

L'intérêt de la biodiversité n'est pas uniquement scientifique, mais également économique parce que la biodiversité nous fournit des produits disponibles dans la nature et que l'homme peut prélever. Pensez au bois qui forme la structure du toit de nos maisons, à la nourriture que nous mangeons, aux médicaments qui nous soignent, au Caoutchouc qui entoure les roues des camions et même au pétrole qui alimente les moteurs (MADZOUL, Y, L et al, 2004).

La biodiversité purifie nos eaux usées, produit de l'oxygène, rend le sol fertile, veille à la fécondation des végétaux, dont ceux économiquement importants, diminue l'effet de serre en absorbant le CO₂, limite l'érosion des sols, etc...

FORET

Du point de vue botanique, la forêt est une formation végétale caractérisée par l'importance de la strate abordée, mais qui comporte aussi des arbustes, des plantes basses, des grimpantes et des épiphytes.

Du point de vue de l'écologie, la forêt est un écosystème complexe et riche, offrant de nombreux habitants à de nombreuses espèces et populations animales, végétales, fongiques et microbiennes entretenant, pour la plupart, des relations interdépendance (Mvaka. M., JR, 2020).

FAO (2010), définit la forêt étant un terrain d'une superficie d'au moins 0,5 hectare couvert à au moins 10% par des arbres dont la hauteur à maturité est d'au moins 5m.

Principaux fonctions des forêts

Les écosystèmes forestiers ont des fonctions de protection, de régulation, et de production au niveau de l'écosystème primaire. Ces fonctions se traduisent par des influences au niveau de l'environnement, dont les plus importantes sont les suivantes : fonction de protection des sols par interception et réflexion des rayonnements, des précipitations et des vents, maintien des concentrations de CO₂ et d'humidité par suite de la réduction de la vitesse du vent, protection des espèces animales et végétales et mise à leur disposition de conditions favorables (LEGWAY ;I, 2010), fonction de régulation dont l'absorption, la mise en réserve et libération de gaz carbonique, d'oxygène, et d'éléments minéraux, l'absorption des aérosols et des bruits, absorption de l'eau, l'absorption e transformation de l'énergie lumineuse et chimique, fonction de production par le processus de régénération et d'autres régulation concernant la production du pois, de l'écorce, des fruits et des feuilles (P.FL et PFNL, production des

résines, alcaloïdes, les huiles essentielles latex, substances pharmaceutique, etc) ; elle fournit les matières premières pour satisfaire les besoins croissants des hommes (Mathot L. 2003) et, fonction culturelle, sociales et spirituelles : la forêt n'est pas qu'une ressource à exploiter, elle fait partie des liens des humains et donne du sens au monde, à la vie. La forêt a un rôle culturel pour le bien-être mental et spirituel des humains. Elle est comme partenaire et pas seulement ressource.

Rôles et importance de l'arbre

L'arbre a une importance vitale pour les hommes. Ils fournissent beaucoup de produits, y compris des aliments pour les hommes ainsi que pour les animaux, du bois de construction, du combustible et des médicaments ; et aussi tant que culture vivrière.

Les arbres protègent l'environnement et améliorent les conditions de vie sur une exploitation agricole. Ils donnent de l'ombre, l'on peut s'y abriter et ils jouent un rôle vital dans la conservation des sols.

Dans le centre extra-coutumier de Kolokoso, la chasse combinée aux besoins croissants d'une population galopante et les besoins en protéines d'origine animale, entraînent un prélèvement excessif des ressources fauniques. C'est pour cette raison que Bennett estime en 2007 que la surexploitation est la principale raison de la baisse des espèces sauvages des forêts en Afrique.

Dans le cas de la RDC en général et le centre extra-coutumier de Kolokoso en particulier, la principale source de protéines animales est la faune sauvage et maritime. La chasse non contrôlée provoque rapidement des populations animales, brise les réseaux alimentaires et accélère le risque de disparition totale de nombreuses espèces sauvages. Elle perturbe aussi l'équilibre des milieux naturels en éliminant des animaux clés pour la santé des forêts et des savanes ainsi que pour la reproduction.

Cependant, elle est généralement sujette à une exploitation anarchique par les chasseurs au pied la réglementation en vigueur et au vu de la problématique ci-dessous, cette étude suppose par une hypothèse que la diminution et disparition de certaines espèces fauniques sont fonction de la pression anthropique par la chasse illicite et risquerait de compromettre les déséquilibres écologiques (relation plantes – animaux). Les espèces sauvages s'éteignent au jour le jour, la chasse compromettrait la survie et la perturbation de celles-ci par conséquent on assiste à une diminution de la fréquence de consommation, à la flambée de prix et une importation des produits carnés.

L'objectif général de cette étude est d'évaluer la pression anthropique de la chasse illicite sur la biodiversité et ses effets dans les écosystèmes forestiers du centre extra-coutumier de Kolokoso.

Objectifs spécifiques de cette étude est d'évaluer la pression anthropique et ses effets sur la biodiversité perturbée en vue d'assurer leur reproduction et garantir l'approvisionnement du centre extra-coutumier de Kolokoso en produit d'origine animal. Plus spécifiquement l'étude se propose de :

- Inventorier les chasseurs ;

- Examiner les techniques de chasses utilisées par les chasseurs ;
- Estimer le niveau de pression de la chasse sur la faune sauvage et forêt ;
- Proposer des pistes de solution en vue d'assurer une gestion durable de la chasse dans le centre extra-coutumier de Kolokoso.

MATERIEL ET METHODE

Milieu

Cadre géographique du secteur de kolokoso

Ayant une ancienne appellation Secteur de l'INZIA-LUKIRI, le secteur de Kolokoso est l'un des cinq Secteurs qui forment le territoire de Kenge, dans la Province du Kwango en République Démocratique du Congo.

Le Secteur de Kolokoso compte onze groupements répartis de la manière suivante :

- Six groupements traditionnels ou de droit, dont : Bukanga- Mofete, Bukanga – Nseke, Kamweni, Kapay, Kimafu et Tsakala ;
- Cinq groupements conventionnels ou rotatifs, dont : Fasamba, Intu – Nzadi, Lwasa, Mundonda et Musanza – Ngombo.

Ayant une superficie de 1700 Km² des forêts, savanes herbeuses et boisées et une population de 187112 d'habitants, soit une densité de 110 habitants/Km².

Ce Secteur est situé au Nord du Territoire de Kenge entre 17^{ème} et 18^{ème} degrés de longitude – Est, et entre les 4^{ème} et 5^{ème} degrés de latitude – Sud et il est borné :

- A l'Est, par le Secteur de Kitoy, territoire de Masi – Manimba ;
- A l'Ouest, par celui de la Wamba/Fatundu dans le Territoire de Bagata et la Chefferie de Pelende – Nord dans le Territoire de Kenge ;
- Au Nord, par le Secteur de Manzansay dans le Territoire de Bagata ; et
- Au Sud, par la Chefferie Pelende-Nord par l'ordonnance n° 57/A.I.M.O. du Gouverneur – Général en date du 15 avril 1938 (46).

Le centre extra coutumier de kolokoso

C'est le siège administratif du secteur de Kolokoso autrement dit le chef-lieu du secteur de Kolokoso dans le groupement Musanzi-ngombo.

Le Centre extra coutumier de Kolokoso est reparti en trois parties : la partie du Secteur constitué des bureaux du Secteur, de la police, de la Sous – Division et des maisons résidentielles ; celle de la Mission Catholique avec les écoles, l'église, la paroisse et les maisons des chrétiens ; la partie de Kolokoso village où habitent les autochtones, le marché et ; la partie appelée Kolokoso cité avec 6 quartiers constitué des écoles, le couvent des Sœurs Carmélites de la charité Vedula de l'hôpital secondaire, les églises et les maisons de commerce des produits divers et de consommation.

La population du centre extra-coutumier de Kolokoso pratique l'agriculture et l'élevage donc ils sont à vocation agro – pastorale. Ils cultivent le manioc, le maïs, l'arachide, courge et élèvent les ovins, les caprins, les poules, les canards, les pigeons, les porcins surtout pour l'autosubsistance mais vendent aussi en cas de nécessité comme la maladie, les frais scolaires et autres problèmes.

2. Climat, Hydrographie et Relief

Situé entre le prolongement des plateaux de Lunda au sud d'une part et celle de la cuvette centrale au Nord d'autre part, le sol de Kolokoso, depuis la province de Maï – Ndombe juste dans les Secteurs limitrophes de la Wamba/Fatundu et de Manzansay, présente un relief plat nivelé formant quelques collines. Ainsi le relief de Kolokoso est l'intermédiaire entre les plaines et les plateaux. Cette vue rejoint celle de D.CAHEN et G.MORTELMANS qui disent que ce Territoire fait partie du plateau des Bateke. Son relief général est subhorizontal..... En effet, une colline s'allonge au Nord vers le Sud et traverse le territoire en son milieu. De part et d'autre de celle – ci le terrain descend.

Tenant compte du climat, il est vrai que le Secteur de Kolokoso est situé entièrement dans le climat subéquatorial, le climat tropical repart en saisons mais de la manière suivante :

- La grande saison des pluies (mi – Aout au décembre) ;
- La petite saison sèche (Janvier au mars) ;
- La petite saison des pluies (Avril au mi –mai) ;
- La grande saison sèche (de la mi – mai au mi – Aout).

Les pluies de ce climat tropical humide sont abondantes et le total pluviométrique varie entre 1000 à 1800 mm/an.

Sol et végétation

Le Centre extra-coutumier de Kolokoso offre un paysage assez agréable à contempler et surtout favorable à l'agriculture et à l'élevage avec un sol argilo-sabloneux. . D'où une contrée à vocation agro-pastorale. D'après nos enquêtes menées, il ressort que ce Secteur est couvert des forêts claires entrecoupées d'immenses brousses et savanes telles que la mundunga, mulachi, mingindu, pombu, popi, kiniati, mazia-putu, nzombu, piga, bibodi, mikoku, bivubialors que tout au long des cours d'eau pousse la forêt de galerie qui est souvent terminée par une forêt aux gros et géants arbres communément appelés forêts primaires ou « mbalaga » par les autochtones où émergent une diversité d'animaux(Gazelles, Antilopes, Sangliers, Hyènes, Lions, Léopards, Eléphants, oryctérope(Nziminangwemi), rat de Gambie, le castor,.....

Voies de communication

La voie de communication la plus praticable sur toute l'étendue de ce Secteur est le réseau routier qui est inondé d'innombrables routes secondaires de desserte agricole et inter-localités reliées pour la plupart par des ponts considérant le chef-lieu du Secteur comme le centre des routes principales provenant de quatre coins dudit Secteur, il a à ce sujet :

- A l'Est : la route de Gongo et de Bukanga-nseke ;
- A l'Ouest : la route de Mulopo-kuka ;
- Au Nord : les routes menant vers Fatundu, Bagata et Bandundu ;
- Au Sud : la route Nationale N°1 à partir de Katoy (316).

Démarche Méthodologique

L'élaboration de ce travail a nécessité l'usage de la méthodologie analytique pour atteindre les objectifs de cette enquête. Nous avons utilisé la technique documentaire, l'interview et l'observation directe. Une pré-enquête consistait à tirer des informations préliminaires pour élaborer le questionnaire d'enquête qui sera soumis aux ménages des quartiers ciblés dans le centre extra-coutumier de Kolokoso. Ainsi nous avons procédé au recensement général de toute la population du centre extra-coutumier de Kolokoso. L'enquête consistait à sélectionner au hasard quelques parents dans ce centre ciblé comme échantillonnage à qui nous avons soumis le questionnaire d'enquête préétabli. Notre étude est transversale et descriptive, les données récoltées sont quantitatives.

Analyse des données

Les données quantitatives collectées pour chaque paramètre étudié ont été rapportées dans un tableau et d'autre en histogramme soumise aux analyses (frequence relative) et afin de developper les arguments pertinents pour soutenir la discussion des résultats. Les données quantitatives ont été prises en compte et traduites dans la conclusion.

1 Population et durée d'étude

Les enquêtes ont eu lieu dans chaque quartier du centre extra-coutumier dont la pratique de la chasse illégale est effective. Avec une durée de 4 mois allant du mois de février au mois de juin 2026. Pour notre enquête, nous avons interviewé les gens par contact direct en leur posant de questions et remplir les colonnes réservées aux réponses séances tenantes.

Echantillonnage

Nous avons tiré occasionnellement notre échantillon sur un total de 4018 Habitants du centre extra-coutumier de Kolokoso et nous avons tiré un effectif de 120 enquêtés, qui pratiquent la chasse des animaux et oiseaux de manière aléatoire. Les 120 exploitants (enquêtés) forment notre échantillon de la population cible du centre extra-coutumier de Kolokoso.

Matériel

La réalisation de ce travail a nécessité la présence d'un appareil photographique pour la prise de photos, un carnet, une fiche d'enquête et l'ordinateur portable pour le traitement des données.

RESULTATS ET INTERPRETATION

Profil des répondants

Cette identification de répondant s'est fait selon le genre, l'âge, le niveau d'étude, la profession.

Le genre et Tranche d'âge

Le tableau ci-dessous présente la répartition des enquêtés selon leur genre.

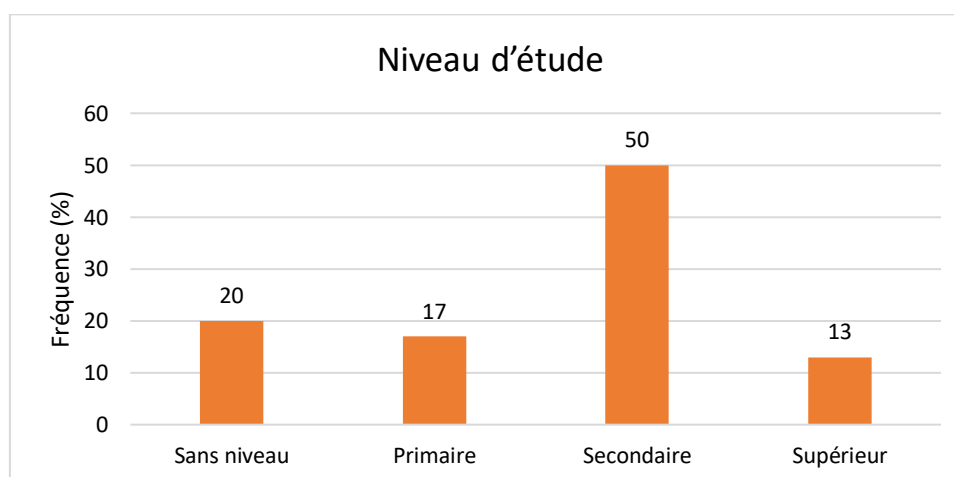
Tableau 1 : Identification des enquêtés selon leur genre et tranche d'âge.

N°	Caractéristique		Fréquence	%
1	Sexe	M	84	70
		F	36	30
2	Tranche d'âge	25 ans	20	17
		25 – 35 ans	27	22
		36 – 45 ans	43	36
		Plus de 46 ans	30	25

Il ressort de ce tableau 1 que les personnes qui ont fait l'objet de notre enquête sont en majorité de sexe masculin soit 70%, et les restes sont de sexe féminin. L'âge le plus représenté est compris entre 36 et 45 ans.

Niveau d'étude

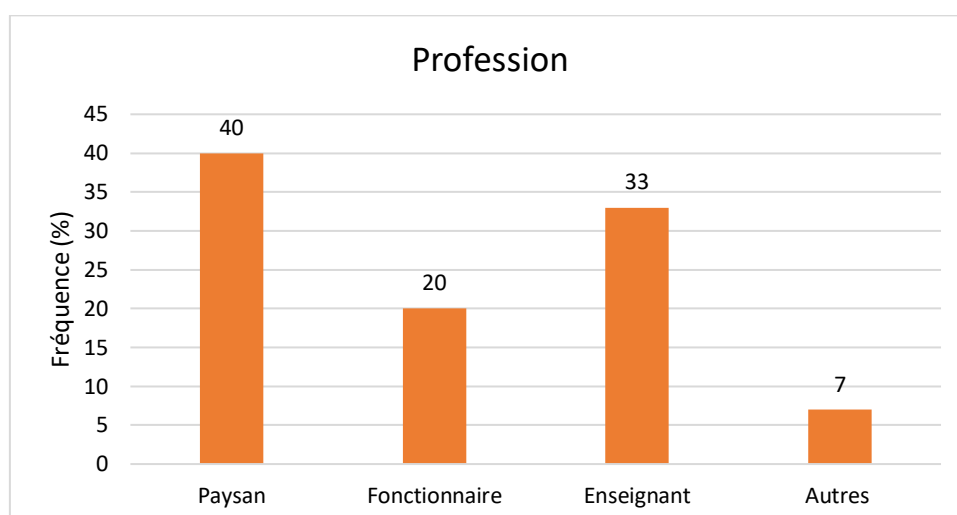
Le graphique 1 identification des répondants selon leur niveau d'étude



Graphique 1 niveau d'étude

Les données récoltées du graphique 1 montre qu'un grand nombre de personnes interrogées ont un niveau d'étude secondaire soit 50%.

Profession



Graphique 2 profession des enquêtés.

Il ressort du présent graphique ci haut que la majorité de personnes enquêtées sont paysans soit 40%.

Impact de la chasse incotrolee sur la biodiversite dans les forêts de centre extra coutumier de Kolokoso

Cette identification de la nature des exploitants se fait sur base des sortes d'animaux, de sortes des chasses que les exploitants pratiquent mais aussi l'impact de cette exploitation sur l'environnement et les paysans.

Chasse dans le Centre extra coutumier de Kolokoso

a) Matériel de la Chasse et Lieu d'achat

Il est bon de savoir que le matériel est à la base de toute les activités des chasseurs et détermine en quelque sorte l'efficacité avec laquelle le chasseur ou piégeur peut atteindre ses objectifs. En fonction des techniques de chasse dans la zone, le matériel utilisé dépendait du lieu d'achat qui déterminait parfois le prix et des formes d'acquisition par les chasseurs.

Celui – ci varie en fonction de la position géographique des espèces préférées et des objectifs de chasse. Pour ceux dont le but de la chasse est de se faire une activité commerciale, l'achat de matériel en ville en grande quantité est bénéfique, tandis que pour la chasse de subsistance, on préfère acheter le matériel surplace ou bien au marché.

Tableau 2 : Présentation de différents matériaux ainsi leur prix suivant les lieux d'achat

Matériels	Prix suivant le lieu d'achat en FC			
	Kinshasa	Kenge	Kikwit	Bandundu
1 Torche + 2 piles	1500	2500	1700	2500
Boite cartouche	70000	90000	75000	92000
Rouleaux de câble	4500	5000	4750	5500
1 arme calibre 12	155000	-	175000	205000
1 mestre de câble	3000	4500	4000	7000

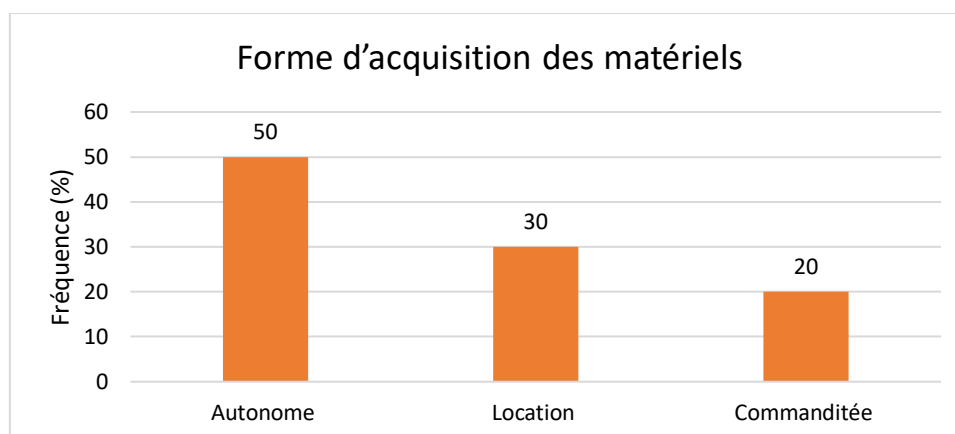
Ce tableau 2 ci-haut ressort quatre grands lieux d'achat du matériel de chasse. Il s'agit respectivement de Kinshasa qui est la capitale de la RDC, Kenge le chef – lieu de la Province du Kwango, qui est le centre commercial et Kikwit qui est la ville économique du grand Bandundu et la ville de Bandundu elle-même. Kinshasa, Kenge, Bandundu, et Kikwit sont les lieux d'achat les plus fréquentés car les prix sont de plus en plus abordables.

Par ailleurs, les populations peuvent avoir le matériel de chasse à tous les endroits en fonction des moyens dont ils disposent et des objectifs de chasse.

Forme d'acquisition du matériel

Il y'a plusieurs et variées formes d'acquisitions du matériel, ainsi on trouve la forme autonome, les locations et la forme commanditée.

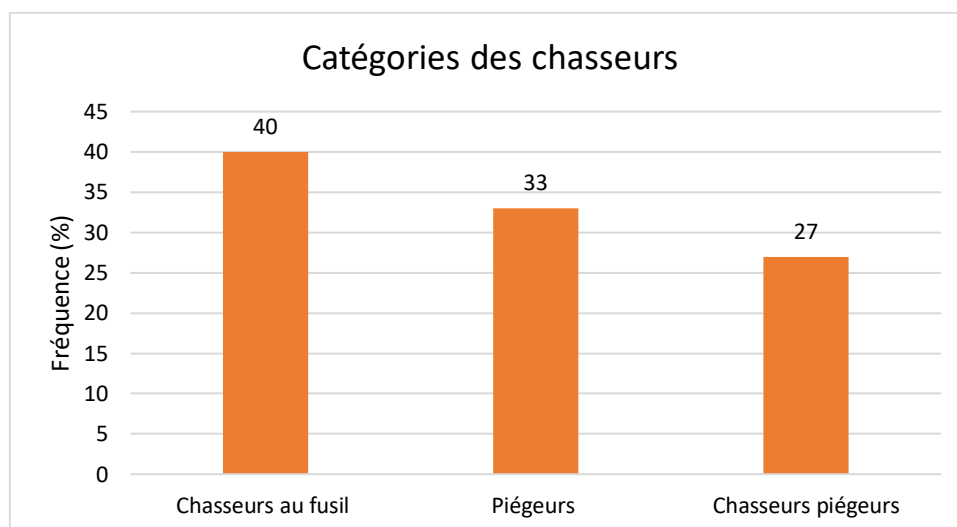
Le graphique 3 ci – après reprend l'effectif des chasseurs selon la forme d'acquisition des matériels.

**Graphique 3 : provenance des matériels de chasse**

Comme le montre le graphique ci – haut que 50% sont autonomes, 30% louent les matériels et 20% commanditent. En effet, en absence d'un matériel propre au chasseur, il fait recours à son voisinage afin de procurer le matériel adéquat en fonction des objectifs. La location d'un fusil calibre 12 se fait en échange avec la cuisse du gibier après la chasse et abattage. Le matériel de chasse est produit soit par un membre de la communauté villageoise soit par un étranger provenant de la ville ou bien d'un village voisin.

Catégories des chasseurs

Graphique 4 identification de repondants selon leurs catégories



Graphique 4 Catégories des chasseurs

Au regard du présent graphique ci – haut il est bien claire que, 40% sont chasseurs au fusil, 33% sont les piégeurs et que 27% sont des chasseurs piégeurs.

Les espèces d'animaux sauvages

Les espèces sauvages ayant constituées les forêts du centre extra-coutumier de Kolokoso.

Tableau 3 : Espèces sauvages ayant constitué les forêts du centre extra-coutumier de Kolokoso

N°	Noms scientifiques	Noms Français	Noms Kikongo
01	<i>Felis ivbica forester</i>	Chat sauvage	Lumbongi
02	<i>Calege domidavi</i>	Domidavi	Mvinda
03	<i>Manis (phatagius)</i>	Pangolin	Nkaka
04	<i>Cricetomys gambinus</i>	Rat de Gambie	Kumbi
05	<i>Taurotragus oryx</i>	Antilope cheval	N'kundi
06	<i>Heliasciurus Gambianus</i>	Eureille	Padi
07	<i>Bubalus caffer aequinoctialis</i>	Buffle	Pakasa
08	<i>Panthera(Leo) masaïcus</i>	Lion	Ntambu
09	<i>Pantera pardus(Linné)</i>	Léopard	Nkoy
10	<i>Laxondonta africana</i>	Elephant	Nzoko
11	<i>Sus scrofa</i>	Sangulier	Ngulu ya finda
12	<i>Tragelaphus scriptus</i>	Antilope de savane	Mbambi
13	<i>Hippotragus equinus cottani</i>	Antilope rouané	Mvudi
14	<i>Cephalephus dersalis</i>	Guid harnaché	Nkayi
15	<i>Cephalophus sylvicultor</i>	Cephalophe à dos	Nkulupa
16	<i>Cephalophus nigrifrons</i>	Cephalophe rouge	Pambi
17	<i>Cephalophus monicola</i>	Cephalophe bleu	Kabuluku
18	<i>Salamandre spse</i>	Salamandre	Mbambingundu
19	<i>Thyonomys swinderianus</i>	Aulacode	Mshimbidiki
20	<i>Viverra civetta</i>	Civette	Kikodi
21	<i>Mandinia binotata</i>	Nandinie	Mbala

Source : Van Muyder de L.J., 1953.

Le présent tableau ci- haut montre qu'il y'a eu plusieurs témoignages de ceux qui ont vécu et ont pratiqué la chasse dans les forêts de ce milieu de 1940 à 1980. Ils ont valorisé et révélé les noms des espèces qui n'existent plus de nos jours, comme le Lion.

PRATIQUE DE LA CHASSE INCONTROLEE

La préservation de la biodiversité comprend l'utilisation durable de ces composantes surtout lorsqu'elles sont utilisées à de fins individuels. Cette préservation des animaux sauvages exige la modification fondamentale des modes des pratiques actuelles, dans le centre extra-coutumier de Kolokoso en particulier et celui du Secteur de Kolokoso en générale, car l'usage abusive et destructive amène à la disparition totale d'espèces. En pratiquant la chasse l'homme s'est comporté en principale voire en seul prédateur de la faune du milieu. Cette chasse se résume par l'utilisation des armes à feu, des arcs à flèche, l'utilisation des armes à piston et des pièges. Elle se pratique collectivement et individuellement en forêt.

Chasse collective en forêt

Elle consiste à déterminer une portion de forêt pour y déloger les gibiers sous pression des chiens équipés des grelots, contenant une bille à feu en vue d'exposer l'animal au coup de feu, de flèche,.....(Niel, L et al 2007).

Lors de cette activité, trois acteurs prennent part : les chasseurs en bande qui se classent avec les armes vers les lisières du bloc délimité, et sont chargés de suivre l'écho de grelots pour s'apprêter de tirer dès que l'animal arrive, une fois dans leur direction ; les chasseurs guident, des chiens qui font des cris de la course des chiens en plein bloc forêt délimité pour déloger les gibiers et les pousser à se diriger vers les chasseurs en bande. Ils sont appelés « Ngangambwa » c'est-à-dire maître des chiens et les chiens de chasse qui ont reçu une certaine initiation de l'activité et qui se sont montrés performant en course et en capture.

Les cris d'alerte telque : mugami, oooouh, kwaaaata, atandele mwanonu ugudia madiogu, haaaa, du guma mu gugweshi utilisé par les maîtres des chiens, sont bien connus et maîtrisés par les chiens qui signifie la continuité de la chasse.

Tableau 4 : Identification d'espèces chassées en forêt et armes utilisées.

N°	Noms scientifiques	Noms Français	Armes utilisés
1	<i>Hippotragus aquinus cottoni</i>	Antilope rouané	Arme à feu et à piston
2	<i>Heliasciurus gambianus</i>	Ecureille de trans	Lance pierre, arme à feu et à flèches
3	<i>Cephalophus nigrifrons</i>	Cephalophe noir	Arme à feu
4	<i>Cephalophus nigrifrons</i>	Cephalophe roug	Arme à feu et à flèches
5	<i>Thyonomys swinderianus</i>	Aulacode	Armes à feu et piège
6	<i>Perous petamachere</i>	Sangulier	Armes à feu
7	<i>Viverra civetta</i>	Civette	Armes à feu et arc à flèches
8	<i>Cephalophus monicola</i>	Cephalophe bleu	Armes à feu
9	<i>Mandinia binotata</i>	Nandinie	Armes à feu

Source : Nos enquêtes sur terrain, 2026.

De toutes ces espèces les unes sont en extinction (exemple : Aulacaude) et les autres quotidiennement abattues s'éloignent de biotopes environnant (exemple : antilope rouge).

Chasse individuelle en forêt

La chasse individuelle en forêt peut être appelée chasse nocturne à laquelle on utilise la lampe torche, car elle se pratique la nuit et surtout pendant l'absence de la lune en se servant de la lampe torche pendue au front. Toutefois les chasseurs préparent des pistes à suivre pendant la nuit, la journée. La préparation des pistes consiste à ouvrir des voies en plein forêt pour permettre les déplacements et des mouvements. La fixation de lampe torche fait montrer l'œil de l'animal et l'arme à feu ou à piston à position de la détente et directement lâchée. Les animaux abattus à cette occasion sont les mêmes que ceux abattus lors de la chasse collective, abstraction faite des quelques espèces aquatiques qui retrouvent la surface la nuit en quête de la nourriture et abattus en cette occasion (NGNEUGUEU, P.R.1998).

Piégeage et autres

Par piège on désigne toutes techniques que les chasseurs utilisent en forêt pour capturer les gibiers à leur absence. Dans le centre extra-coutumier de Kolokoso, on utilise des types de pièges ci – après :

-Piège à ressort

Il est formé en fer ayant deux plis daté des dents en série, en appuyant de force sa forme devient aplatie ainsi les dents s'ouvrent. Les chasseurs l'enterrent légèrement dans le sol en le couvrant d'un peu de matière sèche. Pour diriger la proie vers le piège, un appât est suspendu à la hauteur dans le but d'attirer cette dernière (NGWANJUI, G. 1998). L'appât est soit la souris en décomposition, soit le lézard.....

Les espèces d'animaux capturées avec ces pièges sont civette, le chat sauvage, lumbongi, mangouste noir ect.....

-Piège à Fosse

L'usage de ces pièges tend s'effacer ou à être démodé puis qu'il présente de dangers aux espèces no-visées (hommes, chiens...). Sa pratique reste isolement dans les forêts lointaines.

La technique consiste à couvrir des fosses de 1,5 à 2 m de profondeur sur 0,50 à 1,30 m de longueur selon les traces de l'espèce repérée.

Les trous (fosses) ne sont pas ouverts au hasard mais se fait dans les pistes appelées « lukaku ». On y recourt d'un peu des matières mortes supportées par un léger substrat placé au-dessous de la fosse pour ne pas susciter la curiosité du gibier.

Les espèces capturées sont les suivants : les Sangliers, Cephalophe noir, Cephalophe rouge.....

-Piège en assommoir

Ce piège connaît deux pratiques : la première consiste à couper un tronc d'arbre droit, qui sera surélevé clôturée de part et d'autre, en plaçant une proie à même au sol, à l'endroit de l'enclenche, qu'au toucher libère le tronc qui tombe au-dessus du gibier (JEANMART, 1998).

Dans le Secteur pilote de Kolokoso en général et au centre extra coutumier de Kolokoso en particulier, ces pièges sont appelés « mushimbi » et se pratiquent en forêt et en brousse.

La deuxième pratique consiste à ouvrir une voie en forêt de part et d'autre d'une source, généralement sur la voie courte en laissant des espaces à chaque 10 m servant à placer des pièges en assommoir. Ici ce qui occasionne la capture du gibier qui est à la recherche du passage. Les espèces capturées sont les suivants : Aulocaude, rat de Gambie, Mangouste noir.....

-Piège à perche

Ce genre de piège est pratiqué pour la capture des espèces grimpantes. Il consiste à tester le passage des gibiers sur les arbres penchés ou tombés de bout placé à l'autre d'une source. Les espèces capturées sont les suivantes : Mangouste noir, Ecureuil, Lumbongi.....

-Piège à panier incorporée au sol

Il consiste à confectionner un panier incorporé dans le sol pourvu d'une fermeture. On y place une proie attirant l'entrée du gibier. Au toucher de la proie, le panier se ferme d'une corde ou d'un fil attaché à un bâton incliné d'une part et à la fermeture d'une autre part (DE THIER, 1995). Ces espèces capturées sont les suivantes : Chat sauvage, Mangouste noir.....

En dehors de pièges cités, d'autres sortes de pièges sont pratiquées dans le centre extra-coutumier de Kolokoso comme piège à pied, piège à coup.....

Le tableau ci-dessous présente les catégories des pièges et les espèces d'animaux capturées.

Tableau 5 : Sortes des pièges d'usage et les espèces victimes dans le centre extra-coutumier de Kolokoso.

N°	Catégorie	Victimes
1	A resort	Civette, Mangouste noir, Chat sauvage
2	A fosse	Sangulier, Antilope rouanée
3	En assommoir	Rat de Gambie, Cephalophe a des noirs, Chat sauvage
4	A perche	Ecureuil, Mangouste noir, Chat sauvage
5	A panier	Mangouste noir, Chat sauvage

Sources : Nos enquêtes sur terrain, 2026.

La richesse de forêts, jugée autre fois inépuisable n'est en fait pas infinie. On peut déjà l'ampleur de la surexploitation des fonds forestiers.

Chasse en appel

Elle est possible pour quelques espèces, comme les Antilopes rouges, Cephalophe bleu, Mangouste noir, Rat sauvage, Ecureuil,.....

La technique consiste à imiter le bêlement de l'espèce dont on vient de découvrir des traces fraîches ou son petit pour les uns et au hasard pour les autres car, certaines espèces ont la coutume de cacher leurs petits pendant les deux premières semaines de naissance (KIDJOL, F.C et al 2001).

Chasse au filet

Ces genres de chasses sont favorables pour quelques espèces des gibiers déterminées, par exemple, Aulacode, rat de Gambied'où l'animal ne s'échappe souvent rarement. Cette chasse est abusive puisqu'il épuise les espèces d'animaux.

Le tableau ci-dessous présente les animaux abattus illicitement dans le centre extra-coutumier de Kolokoso

Tableau 6 : les animaux abattus illicitement dans le centre extra-coutumier de Kolokoso

N°	Noms Français	Noms Scientifiques	Noms vernaculaires
1	Aulacodes	<i>Thryonomys swinderianus</i>	Shimbiriki
2	Civette	<i>Viverra civetta</i>	Kikodi
3	Cephalophe bleu	<i>Cephalephus dersalis</i>	Kabuluku
4	Sangulier	<i>Sus scrofa</i>	Ngulu ya finda
5	Antiloppe/savane	<i>Tragelaphus scriptus</i>	Mbambi
6	Chat sauvage	<i>Felis ivbica forester</i>	Lumbongi
7	Buffle	<i>Bubalus caffer aequinoctialis</i>	Niati ou mpakasa
8	Antilope rouané	<i>Hippotragus equinus cottoni</i>	Mvudi
9	Guid harnaché	<i>Cephalephus dersalis</i>	Nkayi
10	Cephalophe à dos	<i>Cephalephus sylvicultor</i>	Nkulupa
11	Cephalophe roug	<i>Cephalephus nigrifrons</i>	Mpambi
12	Rat de Gambie	<i>Crycetomys gambinus</i>	Kumbi
13	Nandinie	<i>Mandinia binotata</i>	Mbala
14	Mangouste noir		Mumfuki
15	Pangolin	<i>Manus tripus</i>	Nkaka

Sources : Nos enquêtes sur terrain, 2026.

Le tableau ci- haut dresse la liste des espèces animales chassées dans le centre extra-coutumier de Kolokoso et donne leurs noms scientifiques, français et vernaculaires et fait preuve de nos recherches sur terrain. Ces espèces citées et non citées sont plus abattues par des armes à feu et à piston mais aussi des arcs à flèche.

Période de la chasse dans le centre extra-coutumier de Kolokoso

La chasse dans le centre extra-coutumier de Kolokoso se pratique durant toute l'année et d'une manière anarchique. Les praticiens abattent les animaux sans distinction et à tout moment au moins deux à trois fois par semaine et 16 fois par mois soit 192 fois par année. Selon la réglementation en la matière, l'ouverture de la chasse va de mi-mars et prend fin au mois de septembre de chaque année (NOUDJIEU, CC, 2005).

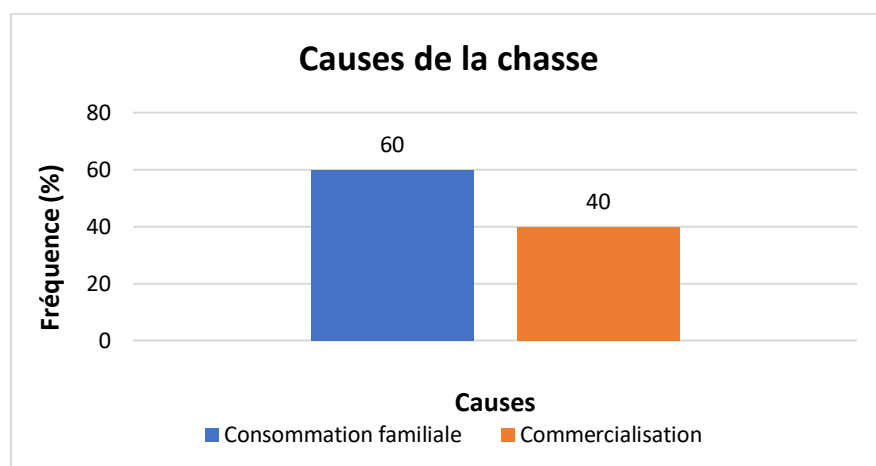
La continuité de la vie humaine est tributaire de la préservation de la biodiversité, la large gamme des espèces vivantes régulent sur la vie de la planète au quotidien, une connivence est incontournable entre les espèces animales et végétales dans l'évolution de la vie planétaire. La chasse pratiquée, nuisible, n'a pas favorisée la reproduction de gibiers dans les différentes

forêts du centre extra-coutumier de Kolokoso puisque quelques cas de rescapés de gestation même prêtent à la mise bas ont été abattues.

Causes de la chasse

La chasse, à travers les produits qui en déroulent de son exercice, joue des rôles multiples pour les populations vivants à l'intérieur des massifs forestiers. Le produit de la chasse est la source première de protéines, de revenus financiers sans toutefois oublier son rôle socioculturel et parfois médical pour le monde rural.

Le graphique 5 ci-dessous détermine les répondants selon le besoin de la chasse.



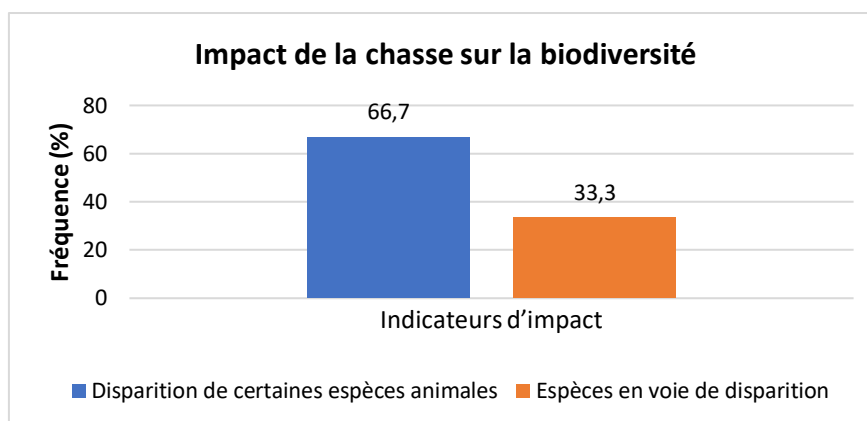
Graphique 5 : cause de la chasse

Les données du présent tableau ci-haut, nous relève que 60% pratiquent la chasse pour la consommation familiale et que, 40% la pratiquent pour la commercialisation. La chasse permet la consommation de la viande riche en protéines qui est consommée toute l'année et permet d'avoir les moyens financiers nécessaires et contribue au budget familial pour scolariser les enfants, payer les soins médicaux (VAN VILIET, N, 2007).

Impact de la chasse sur la biodiversité

L'exploitation de la faune sauvage pour satisfaire le besoin en protéines animales des autochtones, locale et urbaine peut engendrer des répercussions sur les écosystèmes forestiers. La gravité de l'impact écologique de cette exploitation en fonction des techniques de capture ou du prélèvement utilisé a comme impact la disparition de certaines espèces animales mais aussi la dissémination impossible de certaines espèces animales. Ce prélèvement du gibier se fait par la chasse (WWF, 2008).

Le graphique 6 ci- après reprend l'impact de la chasse illégale sur la biodiversité (animaux disparus et ceux qui sont en voie de disparition).



Graphique 6 : impact de la chasse illégale sur la biodiversité

Comme le montre le graphique ci-haut, la majorité de répondants soit 66,7% ont confirmé qu'il y'a disparition de certaines espèces animales contre 33,3% qui ont confirmé sur les espèces en voie de disparition.

Réduction des certaines espèces fauniques

Figure 1 reprend la réduction des certaines espèces dues à la chasse illégale.

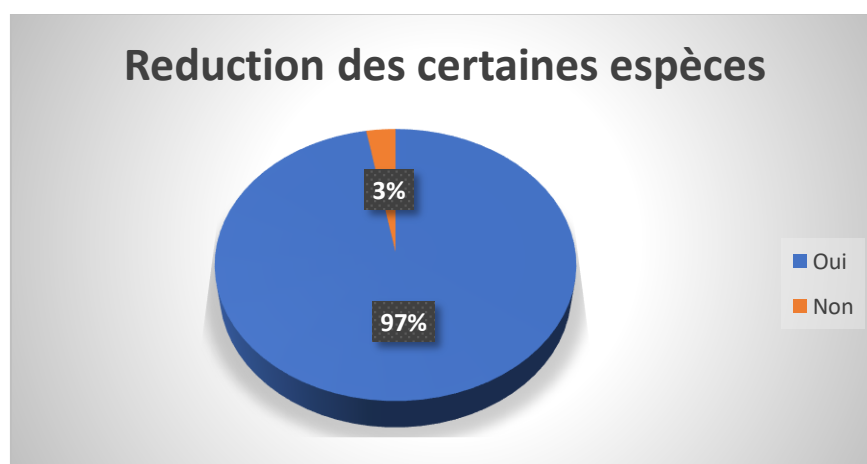


Figure 2 : Réduction des certaines espèces fauniques

Au regard de la figure ci-haute que 97% des répondants confirment qu'il y'a réduction de certaines espèces fauniques contre 3% qui infirment.

Tableau 7 : Espèces chassées dans le centre extra-coutumier et leur état actuel.

N°	Noms français	Noms scientifiques	Etat actuel
1			DISPARUES
2	Buffle	Bubalus caffer aequinoctialis	En voie de disparition
3	Chat sauvage	Pantera	En voie de disparition
4	Elephant	Lescedenta africanus	Disparue
5	Léopard	Pantera perdu	Disparue
6	Civette	Viverra civetta	En voie de disparition
7	Cephalophe bleu	Cephalephus dersalis	Existant

8	Antilope/savane	Tragelaphus scriptus	En voie de disparition
9	Chat sauvage	Felis ivbica forester	Existant
10	Antilope rouané	Hippotragus equinus cottoni	Existant
11	Guid harnaché	Cephalephus dersalis	Existant
12	Cephalophe à dos	Cephalephus sylvicultor	En voie de disparition
13	Cephalophe roug	Cephalephus nigrifrons	Existant
14	Rat de Gambie	Crycetomys gambinus	En voie de disparition
15	Aulacodes	Thryonomys swinderianus	En voie de disparition
16	Chacal	Liqua	En voie de disparition
17	Sangulier	Sus scrofa	Existant
18	Nandinie	Mandinia binotata	Existant
19	Mangouste noir		Existant
20	Pangolin	Manus tripus	En voie de disparition

Sources : Nos enquêtes sur terrain, 2025.

Comme nous le montre le tableau ci-haut qu'il y'a des animaux qui sont disparus, certains sont en voie de disparition et d'autres existent encore jusqu'à nos jours.

CONCLUSION ET SUGGESTION

Cette étude avait comme objectif de l'impact de la chasse incontrôlée sur la biodiversité dans le centre extra-coutumier de Kolokoso, secteur de Kolokoso Province du Kwango en RDC.

Dans cette étude, nous avons voulu analysé la pression de la population exercée sue la faune sauvage dans les différentes forêts du centre extra-coutumier de Kolokoso.

Les enquêtes sur terrain ont démontrées qu'au cours de ces dernières années, il est inquiétant de voir l'allure avec laquelle les chasseurs sont en train d'abattre les gibiers.

Sur les chasseurs soumis au questionnaire, compte tenu des causes de l'exploitation irrationnelle des gibiers 60% ont confirmé que la chasse est pratiquée pour la consommation familiale contre et 40% ont confirmé que la chasse est pratiquée pour la commercialisation.

En ce qui est de l'impact de la chasse 66,7% ont confirmé qu'il y'a disparition des certaines espèces animales contre et 33,3% ont confirmé qu'il y'a d'autres espèces animales qui sont en voie de disparition.

La chasse incontrôlée perturbe et modifie le comportement des espèces fauniques.

Comme suggestion :

Que les législateurs congolais, garants primaires de maintenir des ressources écologiques, puissent prendre de mesures utiles pour mettre la faune sauvage dans le train du droit, si non les générations avenir ne connaîtront l'antilope que de nom.

Que les chasseurs du centre extra-coutumier de Kolokoso puissent savoir les périodes qui sont permises pour cette pratique de chasse et avec ordre pour garantir la reproduction et multiplication des espèces animales.

REFERENCES

- [1] Bahuchet, S. 1993. Dans la forêt d'Afrique Centrale, les pygmées AKA et BAKA (histoire d'une civilisation forestière), société d'étude linguistique et Anthropologique de France(SELAF) Paris
- [2] Bahuchet, S. et Loveva, K. 1999. De la forêt au marché : le commerce de gibier au sud Cameroun. Dans « l'homme et la forêt tropicale ». vol II. PARIS. UNESCO/MAB. 10391060. ISBN 92-3-203381-X.
- [3] Bekouma, J les enjeux de la valorisation économique des écosystèmes forestiers dans les pays du bassin du Congo bio culturelles et perspectives de développement « UNESCO », Paris : 401-423.
- [4] Boudier- Pailler D. 2005. « Usure professionnelle : perceptions des salariés et influence sur la gouvernance des entreprises ? Résultats d'une analyse empirique » ? Gestion 200, N°6 (Novembre- Décembre).
- [5] CAPRE, 2001. Bassin du Congo : Bulletin d'information. Biodiversity support program. Washington DC. CAPRZE. 2005. Les forêts du bassin du Congo : Evaluation préliminaire 39p. chasse et conservation des espèces animales dans les forêts néotropicales. In Hladik C.M. Hladik A., code forestier du Congo, 2000 21p. Damiana, R., Milner- Gullard, E.J. et Crooks, DJ. 2005. A bioeconomie analysis of bushmeat hunting. Proceedings of the Royal Society of London 252. 259-266.
- [6] Dethier. M. 1995. Etude chasse. Projet ECOFAC-Composante Cameroun Groupement AGRECO CTFT. 1-80.
- [7] Douzième session Lusaka (Zambie), 27-30 mars 2000.
- [8] Dowsett- Lemaire. F(1995) – Etude de la végétation des mosaïques forêts-savane au Parc National d'Odzala et essai de cartographie. AGRECO-CTFT. 44p.
- [9] Eds. Sc. Bahuchet, S., D. Bley, H. Pagezy, N. Vernazza-Licht.(Edit) De Bergier. p 533-558.
- [10] Ekema, V. 2002. Exploitation de la faune et durabilité des ressources forestières dans le village Gribé, région nord de Boumba-Bek (sud est Cameroun). Mémoire d'ingénieur des eaux, forêts et chasse. Dchang. Université de Dchang-Cameroun.
- [11] Erasmus Henaku Owusu 5, Yaa Ntiamo-Baidu6, Edem Kodzo Ekpe (2006) dans l'œuvre « la dépendance des populations locales à l'égard du gibier sauvage dans l'aire de conservation d'Afadjato et de Agumatsa, Ghana »
- [12] FAO. 2000. Situation des forêts et de faune sauvage en Afrique. Commission des forêts et de la faune pour l'Afrique. Douzième session LUSAKA (Zambie), 27-30 mars 2000.
- [13] Feer F. (1996) Les potentialités de l'exploitation durable et de l'élevage du gibier en zone forestière tropicale. In C.M. Hladik ; H. Pagezy, OF. Linares. G.J.A.

- Koppert et A. Froment (eds). L'alimentation en forêt tropicale interactions bioculturelles et perceptives de développement. Vol II. Paris. UNESCO/ MAB. 10391060. ISBN 92-3-203331-X.
- [14] Food and Agriculture Organization (FAO). 2007. Situation des forêts du monde 2007. Rome. 157p.
- [15] GCP/RAF/GER. 2007 Etat actuel des tendances démographique dans la région nord de Boumba-Bek(sud-est Cameroun). Rapport de recherches WWF – jengi/UMR 5185 AES/TEMPOS Univ. Bordeaux 3 phase. L, vol. 2. 49p.
- [16] <https://share.google/OBOX1Df1ofZH6exit> le 12/05/2026 à 10h10. Impact de la chasse sur la faune
- [17] Jeanmart. 1998. Tentative d'élaboration d'un plan de gestion de la chasse villageoise dans la réserve de faune du Dja Groupement AGRECO- G.E.I.E-BPDA-SCETAGRI-SECA-CIRAD FORET en association avec Fatuma & Flora international. 30p.
- [18] Kamgaing Towa. O.W. 2011. Chasse villageoise et contribution à l'élaboration d'un modèle de Korup. Sud-ouest Cameroun. Mémoire de fin d'études FASA. Université de Dschang. Cameroun. 104p.
- [19] Kidjol. F.C. Sinadouwirou2, T., Yehouenou-Tessi3, J., 2001 « chasse sportive au Benin : quel bilan après dix années d'exercice » (1990-2000)
- [20] Le Guay, I. 2010. L'instrumentalisation des certifications environnementales du Congo. les potentialités de l'exploitation durable et de l'élevage du gibier en zone forestière tropicale. Dans « l'alimentation en forêt tropicale. Interactions bioculturelles et perspectives de développement ». S/d. Hladik. C.M.
- [21] M. DIALLO KADIATA, (2012) Analyse des impacts des activités humaines sur les ressources naturelles de la réserve de biosphère des monts Nimba en guinée. Mémoire de DESS, Ecole Régionale Post-Universitaire d'Aménagement et gestion des forêts et territoires tropicaux, (2012)84p.
- [22] Madzoul. Y.C. ? et Ebanega2, M.O., (2004). « le gibier sauvage et son utilisation en milieu tropical. Cameroun la forêt en quête d'équilibre entre exploitation pour la survie et conservation dans la région nord de Boumba Bek (Sud Est Cameroun) ».
- [23] Mathot L., 2003. Etude sur les potentialités fauniques de l'UFA 10-030.
- [24] Mbalanda. K. et al. 1996. Dynamique socioéconomique du circuit commercial de la viande de chasse à Brazzaville. Rapport à WCS. GEF Congo.
- [25] MEF. 2008. Loi N°37/2008 du 28 novembre 2008 sur la faune et les aires protégées en RDC.

- [26] MEF.1983. Loi N°49 /83 du 21 avril 1983 fixant les différentes taxes prévues par la loi N°48.83 du 21 avril 1983 définissant les conditions de la conservation et de l'exploitation de la faune sauvage en RDC.
- [27] Ngneugueu. P., R. 1998. Exploitation de la faune sauvage dans la région du Dja (sud-est Cameroun). Séminaire sur l'exploitation durable de la faune organisé par WWF Bertoua 13-15 avril 1998 ECOFAC/ Cameroun. Communication orale.
- [28] Nguanjudi, G. 1988. Exploitation de la faune mammalienne dans le sud-est du Cameroun : cas des chasseurs villageois de Mambélé et des braconniers de la route de Lbongo(résultats préliminaires) Un rapport du séminaire/atelier sur l'exploitation durable de la faune dans le sud-est du Cameroun. WWF- programme du Cameroun.
- [29] Niel, C., Richard- Hansen, C. et Debeir, L ? 2007. L'incertitude dans l'estimation de la durabilité de la chasse : Le cas du hocco en Guyane. ONCFS. Rapport scientifique : 25-31.
- [30] Noudjieu. CC. 2005. Approche de la gestion durable de la chasse dans l'unité technique opérationnelle de Campo - Ma'an (ATOCM) sud Cameroun. Mémoire de fin d'étude spécialisée en gestion des ressources animales et végétales en milieux tropicaux. University of Florida. Gainesville. 167p.
- [31] Pagezy H., Linares O.F., Koppert G.J.A. ? Froment A..(eds). « l'alimentation en forêt tropicale- interactions ».
- [32] Pierre, J.M. 2005. UFA Ngombé. Plan d'aménagement, étude socio-économique. 43p.
- [33] Poulsen. J.C. Clark et R. Malonga, 2005. Inventaire des ressources forestières de l'UFA Kaabo (nord Congo) Tome II : Recensement et distribution des grands mammifères et activités humaines. 68p.
- [34] Rabesahala. V.. 2006. Forêts et zones boisées. L'avenir de l'environnement en Afrique 12-14. Korup région. Cameroun phd Thesis. University of Goettingen. CUVILIER VERLAG. Germany 190p.
- [35] Redford K. H. 1996
- [36] Van Villet, N. 2007. Variabilité spatiale et temporelle au sein du système « chasseur-animal-territoire de chasse villageoise » pour une approche géographique de l'estimation de durabilité de la chasse en Afrique centrale. Cas de *Cephalophus* spp. Du nord-est Gabon. Thèse de Doctorat Université de Toulouse Le Mirail. 306p.
- [37] White, L et Edwards, A., 2000. Conservation en forêt pluviale africaine : méthodes de recherche. The Wildlife Conservation Society. New-York. Nombreuses illustrations 444p.
- [38] WWF, 2008 CARPO FOCUS. Un avenir incertain pour la faune sauvage en Afrique centrale ? Issue N° 012 January- March 2008. 24p.

- [39] WWW. ICCN, RDC 2003b démographie et socio économie des villages Zoulabot I, Song I, Binton et le camp forestier TTS. Situé en zone forestière de la région nord de Boumba-Bek (sud est Cameroun). Contribution pour la conservation et le développement durable. Rapport de recherche.
- [40] Yadi Bello et Philémon Selebangue, Organisation pour la Conservation de la faune sauvage d'Afrique (2005). « contrôle des activités cynégétiques dans les zones transfrontalières de l'ensemble des pays membres de l'OCEA Cameroun, Gabon, RDC, Congo, Guinée Equatoriale ». vol II. Paris. UNESCO/ MAB, 1039160.ISBN 92-3-203381-X.